

MODIFICATION N°3
Approbation 2022

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau du Gayet / Vieux-Collonges.....	p.4
PIP A2 - Trêves Pâques.....	p.8
PIP A3 - La cour des Miracles.....	p.10
PIP B1 - Rue Georges Clémenceau.....	p.14

Identification

Localisation : Rue Gayet ; chemin de Braizieux ; rue Montgelas ; rue du Vieux-Collonges

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Vieux-Collonges est un ensemble intercommunal, développé sur les communes de Collonges-au-Mont-d'Or, tout à l'ouest et Saint-Cyr au Mont-d'Or. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.
- Cet ensemble témoigne du caractère historique de la commune.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâti Patrimoniaux repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Centre historique de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or, le hameau du Gayet/Vieux-Collonges est constitué d'un bâti d'une grande valeur patrimoniale.
- Le tissu urbain présente un vocabulaire typique des pays de pente (maisons dans la pente, terrasses, murs de soutènement) et produit un espace public de qualité (angle de rues ...).
- L'importance des dénivelés, la qualité du paysage urbain et naturel font de ce hameau un secteur particulièrement sensible.

- Murs et alignements en pierres dorées constituent un cadre de qualité pour les rues étroites du hameau. Les murs des grandes propriétés notamment sont particulièrement remarquables. La présence de ces murs et l'étroitesse des rues contraignent la circulation automobile et ne permettent pas aux véhicules de se croiser.

- Les maisons sont situées en retrait ou à l'alignement de la voie. Elles bénéficient très souvent d'une cour ou d'un jardin en lien avec la voie. On observe de très beaux arbres en surplomb, couplés aux murs de soutènement.

Le tissu urbain est ainsi aéré par des poches végétales qui contribuent à la qualité paysagère de l'ensemble.

- Le jeu entre murs, portails, pignons, perrons, jardins et pentes, se retrouve dans toute la partie la plus ancienne. La rue Montgelas par exemple, présente un alignement bâti et une interface entre espace privé et public, particulièrement intéressants

- On peut globalement identifier trois types de bâtis anciens:

< Le tissu ancien et les demeures bourgeoises : Regroupés sur la partie haute du hameau, les bâtiments anciens sont tous construits en pierres dorées des Monts d'Or. Ils se développent sur 2 ou 3 niveaux. La majeure partie des maisons sont des demeures bourgeoises d'un grand intérêt patrimonial. C'est sur ce secteur que la qualité du dialogue entre pentes, murs, bâtiments et végétal est la plus évidente.



Caractéristiques à retenir

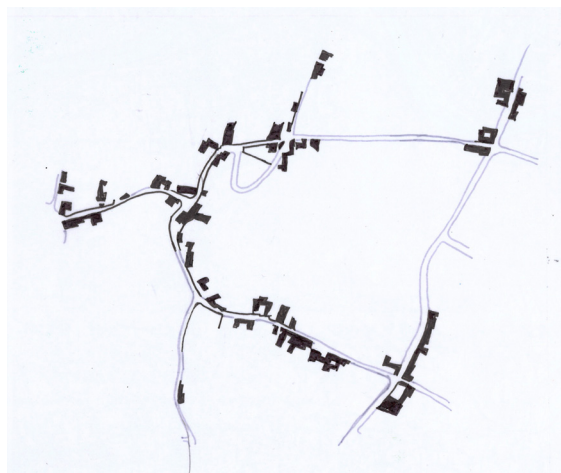
< Les grandes propriétés : Deux propriétés de ce type sont identifiées (Maison Braizieu à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et maison Mongelas). Elles présentent les mêmes qualités que les demeures bourgeoises. Leur spécificité repose sur la présence de parcs importants présentant un intérêt en tant que tel (composition du parc et boisements remarquables).

< Le tissu « villageois », moins qualitatif que les types précédents, se développe le long de la route de Saint-Romain et sur le secteur de l'Ancienne Mairie, de part et d'autre de la rue Gayet, qui constitue la limite communale avec Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Rue Gayet, le parcellaire est légèrement lanieré et perpendiculaire à la voie. Il laisse se développer le bâti dans l'épaisseur de la parcelle organisée autour de cours et venelles. L'alignement est discontinu. Il est plus marqué au sud de la rue Gayet (côté saint-Cyr). Route de Saint-Romain, les bâtiments présentent murs, pignons, porches qui participent à la structuration du hameau.

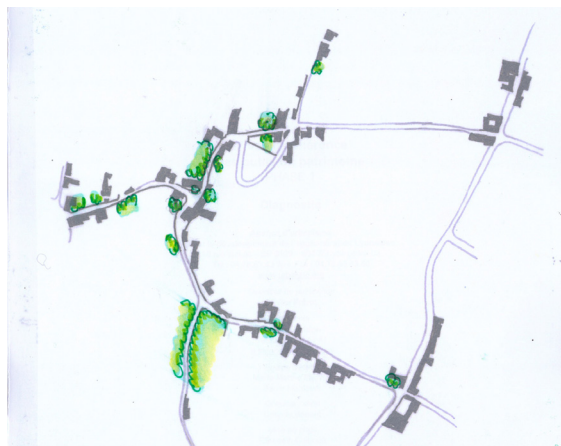
- Outre les éléments bâtis patrimoniaux, d'autres bâtiments intéressants, pour leurs valeurs urbaines ou historiques, sont présents :

- < 2, 4, 8, 12 rue Mongelas ; 23 rue du vieux-collonges ;
- < 22, 12 rue Gayet avec le portail d'une ancienne usine ;
- < 25, 47 route de Saint-Romain ; 4 rue du Puits Saint-Nizier . 4 chemin de Braizieux

L'alignement bâti



La présence du végétal



Les trois types de tissus urbains :



- Tissu ancien et maisons de maître
- Grandes propriétés
- Tissu "villageois"

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Sur la séquence de bâti continu de la rue du Gayet, toute construction respecte une implantation orthogonale par rapport à la voie.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Rue de Trêves-pâques ; rue de la République ; rue Ampère

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- L'ensemble de Trêves-pâques se situe au centre de la commune, à la frontière avec Saint-Cyr au-Mont-d'Or, le long de la rue Trêves-pâques/rue Pierre Termier.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend un Élément Bâti Patrimonial, repéré au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain ancien est assez hétérogène puisqu'il se compose de différentes typologies bâties : immeubles contemporains, maisons de ville, maisons bourgeoises...

Sur les rues Ampère, Trêves-pâques et République, le bâti s'implante en front de rue, de façon continue ; tandis que sur la rue Pierre Termier, les implantations sont perpendiculaires à la voie, à l'alignement mais de façon discontinue afin de ménager des espaces de respirations et des percées visuelles entre les constructions.

- On peut distinguer différentes séquences dans cet ensemble :

< Entre les rues de Trêves-Pâques et Ampère, le tissu ancien a été en partie renouvelé par de l'habitat collectif récent, notamment au niveau de la courbure de la rue Trêves-Pâques.

L'îlot se compose de parcelles de grandes emprises, où

le bâti se développe à l'alignement sur rue, développant des terrains végétalisés à l'arrière des constructions. L'épannelage est assez varié avec une hauteur moyenne de trois niveaux. Deux bâtiments se démarquent : la tourelle d'angle qui constitue une coursive au-travers de l'îlot et qui possède de nombreux détails remarquables (élément bâti patrimonial identifié au PLU-H) et la maison au n°10 de la rue qui se singularise par son implantation en léger retrait et en terrasse. La continuité sur rue est alors assurée par le mur en pierre surmonté d'une grille en ferronnerie ajourée dont les nombreuses transparences permettent de percevoir les boisements situés sur la terrasse.

< L'angle des rues de la République et de Trêves-Pâques possède un caractère structurant plus prononcé. Il est composé d'une forte densité bâtie de maisons de ville d'origine rurale qui font face à une maison bourgeoise au nord, intégrée dans son parc boisé. Les bâtiments sont implantés en front de rue, de façon continue. Ils s'apparentent à des maisons de ville, à l'épannelage variant d'un niveau. La hauteur moyenne est de trois niveaux. Le bâti est de facture modeste, sans ornementation. Seuls les volets bois à double battants rythment le paysage urbain. La densité bâtie est peu perceptible depuis l'espace public, en raison du développement dans la profondeur des parcelles et de la partie non bâtie de la façade nord de la rue de la République.

< Le carrefour est marqué par la présence d'une maison bourgeoise (16 rue Trêves Paques) qui possède un caractère



structurant par la présence de son mur d'enceinte en pierre dorée. Il marque fortement le paysage urbain. Ce rôle de repère est renforcé par la forte présence de boisements qui aèrent le tissu, créent une respiration et contribuent à la qualité paysagère de ce carrefour.

< La rue Ampère est liée à l'ensemble urbain de Trêves-Pâques par le cœur d'îlot végétalisé. Il se compose d'un tissu ancien de type maison de ville d'origine rurale, implantée en front de rue. Une maison se démarque, au n°10, par son retrait d'alignement et son volume imposant. L'histoire raconte que Jean Moulin s'y rendait discrètement

en y accédant par une entrée indirecte, en traversant la tourelle d'angle rue de Trêves-pâques. La façade principale de cette maison est tournée sur le parc boisé, avec un système de terrasse. Sur rue se développent les dépendances. Récemment des immeubles d'habitat collectif ont vu le jour dans la courbure de la voie.

< L'entrée sud de hameau est marquée par la présence de propriétés bourgeoises, rue Pierre Termier, où elles se succèdent le long de la rue. Elles sont implantées perpendiculairement à la voie, de façon discontinue, ménageant ainsi des vues sur les jardins et boisements.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et de décor à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : 6 rue du Clos Bergier

Typologie : Tissu historique de hameau

Valeur : historique, mémorielle et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE ET HISTORIQUE :

Cet ensemble bâti appartient vraisemblablement à un plus vaste ensemble nommé « Clos Bergier » et qui se développe sur le reste de l'ilot.

Vers 1810, Joseph Bergier père, par un assemblage de terrains forme cet ilot, alors nommé « clos Bergier ». M. Bergier est un négociant qui a hérité d'un commerce de liqueurs et de confiserie. Son enseigne « A l'aigle d'or » se dressait près de la place de l'herberie, dans la rue de l'Enfant qui pisse (actuellement rue Lanterne vers la place d'Albon, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon). Bergier cessa ensuite le négoce pour vivre de ses rentes. En tant que bienfaiteur, après avoir créé et dirigé la société de Patronage des Enfants pauvres de Lyon, il lui laissa toute sa fortune pour édifier un asile dans sa propriété de Saint-Genis-Laval. Il en fixa lui-même la dénomination "Institut Bergier – asile agricole et école élémentaire de la Société des enfants pauvres de Lyon" (actuelle école maternelle Joseph Bergier de Saint-Genis Laval).

Il fut conseiller municipal durant une dizaine d'années, maire de Collonges de 1827 à 1833 et candidat à l'Assemblée en 1848. Membre actif des comités et de la Franc maçonnerie, il prit part ardemment au mouvement de la réforme.

En 1854, la propriété est vendue à Alexandre Chomer, industriel lyonnais qui fit fortune dans la soierie et notamment

la fabrique de crêpes de Soie. Il est dirigeant de la maison Montessuy & Chomer qui possédait la grande fabrique à Renage en Isère, première usine créée en France pour le tissage mécanique des crêpes de soie, alors spécialité des anglais, et qui connut un grand rayonnement.

Alexandre Chomer est à l'origine de l'embellissement de la propriété et de son changement de dénomination au profit du « Grand-Port ». Ses initiales (A et C) apparaissent sur le monogramme de l'imposte du portail monumental situé à l'angle des rues de l'Epine et du clos Bergier. Pas moins de cinq jardiniers œuvraient à l'entretien du parc paysager qui utilise le creux du vallon et l'arrivée du ruisseau de la Chaux, ménageant un étang, de petits ponts enjambant des canaux dont l'irrigation était assurée par une roue à aube.

L'ensemble bâti situé rue du Clos Bergier est vraisemblablement lié à cette propriété et servait possiblement de dépendance ou réserve agricole pour le clos.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble bâti situé au sud de l'ilot est communément appelé « cour des miracles ». Il est constitué de plusieurs bâtiments aux volumes parfois imbriqués, organisés selon deux logiques :

- Certains sont implantés le long de la rue Clos Bergier, créant une continuité bâtie dans un environnement



plutôt marqué par la végétation et de hauts murs en pierre dorée. Le paysage de la rue est marqué par les façades en pierre dorée non enduites et une silhouette liée à la déclivité de la rue, générant de fait, des différences de hauteur, bien que les bâtiments adoptent une hauteur commune d'un étage (et d'un deuxième sous comble, hormis le bâtiment dans l'angle nord-est de la « cour des miracles » qui a subi une surélévation par rapport au volume originel).

- D'autres sont organisés autour d'une longue et étroite cour commune qui se développe dans la profondeur de l'îlot, à l'ouest de la rue du Clos-Bergier.

Le tout apparaît aujourd'hui clos de mur, constituant un ensemble abrité dans cette enceinte. Trois lots se distinguaient à l'origine, dont la lecture homogène est un peu plus confuse aujourd'hui :

- Au nord de la cour, un ensemble formé de plusieurs volumes accolés et ménageant une cour secondaire, derrière laquelle s'implantaient les bâtiments en U. Aujourd'hui, les bâtiments ont subi des transformations, et dégagent plutôt deux petites cours. Ils sont prolongés au nord par des jardins qui se développent en lanière suivant la pente du terrain. Principalement végétalisés par des espaces en herbe ou potagers, les jardins sont également ponctués de boisements. Les jardins surplombent la rue Clos Bergier par un terre-plein non muré.

- À l'ouest, la cour est fermée par un bâtiment qui communique par imbrication avec le lot du sud. Un bâtiment dissocié (parcelle 107) a été bâti un peu après et n'est pas attesté sur le cadastre napoléonien de 1825.

- Au sud, le lot est composé des volumétries les plus importantes avec deux sous-ensembles de volumes organisés autour d'une petite venelle (parcelle 98). Les bâtiments sont accompagnés de petits jardins, attenants aux façades sud.

L'accès à la cour commune se fait depuis la rue du Clos Bergier par un portail sans vantaux ni linteau, symbolisé par la présence de deux piles arrondies en pierre taillées en haut relief dans l'angle des bâtiments. Les deux piles sont

de factures différentes et sont surmontées de chapiteaux en pierre sur lesquels reposent les bâtiments. Un départ de pierre en saillie laisse à penser la présence d'un ancien arc de repos s'appuyant dessus.

La cour est ponctuée de plusieurs portails et porches clos par des doubles vantaux en bois et surmontés de linteaux en bois, le tout animant la cour, notamment par des traitements colorimétriques variés.

Le bâtiment le plus au sud du clos, implanté le long de la rue du clos Bergier, est flanqué d'un puits en brique avec linteau et vantail en bois, accolé à sa façade sud. Cette même façade est percée d'un haut porche à piles en pierre de taille en calcaire doré, clos par un portail automatisé en PVC blanc.

La multiplicité de ces porches et portails témoigne du caractère fonctionnel et rural de cet ensemble.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence du bourg/hameau en respectant les caractéristiques décrites**

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention

particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions doit réinterpréter la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

La végétalisation des jardins d'accompagnement au nord doit être, autant que possible, conservée.

Les murs anciens de qualité et les clôtures anciennes à caractère patrimonial sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.



Périmètre d'intérêt patrimonial

Rue Georges Clémenceau

Identification

Localisation : rues du port, Pasteur, Maréchal Joffre et Georges Clémenceau

Typologie : Tissu de grandes propriétés homogènes, tissu de maisons bourgeoises et tissu de hameau

Valeur : urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- La rue Georges Clémenceau est un des principaux axes Nord-sud qui traverse la commune. Elle possède des qualités urbaines, architecturales et paysagères remarquables qui en font un axe patrimonial stratégique.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- La rue se démarque par son fort caractère patrimonial et la multiplication de propriétés remarquables. De manière générale, le paysage urbain est marqué par les murs, l'alternance des masses boisées et les propriétés de caractère. En effet, de nombreuses maisons de maître se sont implantées à la fin du XIXe siècle (conséquence de la construction du chemin de fer qui conduit les bourgeois lyonnais dans les Monts d'Or), avec des typologies très variées : maison de ville, pavillon ordinaire, pavillon cosu, villa, maison bourgeoise, maison contemporaine...
- La partie ouest de la rue est conditionnée par la présence de la balme. Les parcelles sont donc plus étroites que la partie est, laquelle développe un parcellaire plutôt en lanière et dans la profondeur.
- De nombreuses propriétés bourgeoises se succèdent le long de la voie. Les maisons sont construites en retrait

d'alignement, de façon discontinue. Elles sont entourées de parcs boisés qui les séparent les unes des autres.

- La continuité sur rue est assurée par les murs d'enceinte très structurants et les masses boisées perceptibles en tout point. Les nombreux portails qui rythment le paysage participent également à la qualité de l'ensemble. Deux piles en pierre de taille ou en brique flanquent des vantaux en ferronnerie ouvragée, qui sont le plus souvent festonnés ou ajourés, avec volutes, enseignes...

- Cependant, certaines séquences sont marquées par une implantation en front de rue, notamment aux abords de la rue des 4 chemins, au sud du chemin de Manillon, place Saint-Martin ou encore rue du Port.

Le plus souvent, ce sont les dépendances qui sont alignées en front de rue et flanquent le corps de logis lui-même en retrait, créant ainsi une mise en scène de la propriété.

- Les maisons possèdent dans la majorité des cas une modénature accentuée (bossage, chainage d'angle, encadrement, entablement, fronton, bandeau, corniche, moulure, frise, décors peints, décors de faïence, toiture en ardoise, toit en pavillon, lucarnes et œil de bœuf, épis de faitage en zinc, cheminée bicolore en brique...). Leur architecture en fait souvent des repères dans le paysage urbain.

- Les parcs et jardins sont développés en arrière de parcelle et peu perceptibles depuis l'espace public. En revanche, les boisements sont très visibles, notamment en raison d'arbres



de hautes tiges centenaires (cèdres du Liban notamment).

- L'équilibre du tissu repose sur les rapports forts entre : pleins, vides, bâti, espaces libres et végétation.

- La qualité de ce périmètre réside à la fois sur la concentration d'éléments patrimoniaux et la forte présence végétale.

- Outre les éléments bâtis patrimoniaux, d'autres bâtiments intéressants, pour leurs valeurs urbaines ou historiques, sont présents :

< 5 rue des quatre chemins et 2 rue Pierre Dupont

< 25, 27, 30, 35, 40 rue Clémenceau ;

< 4 clos des Varennes ;

< 1, 2, 4, 5, 7, 8, 10, 16 rue Maréchal Joffre ;

< 10 rue Pasteur

< 8, 11 rue du Port;

< 12, 14 rue de la Saône

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres

types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Les clôtures en façade sur rue participent et préservent les caractéristiques du front urbain au même titre que le bâti, par leurs dimensions et leurs traitements.